

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 26 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni, sous la présidence de Madame Émilie DUBOURGET, Maire.

Présents : Madame VASSEUR Marion et Messieurs BOA Cédric, DUBOURGET David, KANOUNNIKOFF Pierre, KRUZEL Arnaud, MAHU Mickaël, VAN BELLEGHEM Thierry.

Absent(s) excusé(s) : Mesdames CAMUS Marie-France, TIBÉRIO Laurence qui a donné procuration à DUBOURGET Émilie et Monsieur ENAULT Guillaume.

Secrétaire de séance : Madame VASSEUR Marion.

Le compte rendu du 13 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Objet : Compte Financier Unique 2023 :

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Le budget général de l'exercice 2023 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Madame le Maire s'est exécuté du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour les opérations de la Section d'Investissement et du 1er janvier 2023 au 31 janvier 2024 pour les opérations de la Section de Fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL						
Libellés	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés		332 474.95		35 416.63		367 891.58
Opérations de l'année	172 590.18	196 551.85	89 416.63	36 575.66	262 006.81	233 127.51
TOTAUX	172 590.18	529 026.80	89 416.63	71 992.29	262 006.81	601 019.09
Résultats de Clôture		356 436.62	17 424.34			339 012.28
Reste à Réaliser						

Ces résultats sont repris au Budget de l'exercice 2024.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président.

Madame le Maire s'étant retiré, sous la Présidence de Monsieur Pierre KANOUNNIKOFF, doyen de la séance ;
Après s'être fait présenter le Budget et les Décisions Modificatives de l'exercice 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique 2023 lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Objet : Affectation des résultats 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame DUBOURGET Emilie après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2023,

- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
- Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	23 961.67
- un excédent reporté de :	332 474.95
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	356 436.62
- un déficit d'investissement de :	52 480.97
- un excédent reporté de :	35 416.63
Soit un déficit d'investissement de :	17 424.34

DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : excédent	356 436.62
Résultat reporté en fonctionnement (002)	339 012.28
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	17 424.34
Affectation complémentaire en réserve (1068)	17 424.34

Objet : Vote des taux de la fiscalité directe locale - Fixation des taux d'imposition pour l'année 2024

Par délibération du 16 mars 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe d'Habitation : 9.89 %
Taxe Foncière Bâti : 37.77 %
Taxe Foncière Non Bâti : 39.80 %

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit :

Taxe d'Habitation : 9.89 %
Taxe Foncière Bâti : 37.77 %
Taxe Foncière Non Bâti : 39.80 %

Objet : Accords de subventions aux Associations pour l'année 2024 :

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2024, à savoir : 3 000€

Comité des Loisirs	1500€
Coopérative Scolaire	200€
Amicale des Pompiers	100€
Anciens Combattants	200€
Gendarmerie	100€
FSE du Collège Gérard Philippe	100€
Divers	800€

Objet : Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement :

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet enfin de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Autoriser le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.
- Autoriser le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Objet : Demande de fonds de concours pour la création d'un espace ludique et sportif

Il faut modifier la délibération n°2023-22 concernant le montant du Fonds de Concours alloué à la commune pour la création d'un espace ludique et sportif. Le montant sollicité auprès de la CCOP était de 3 879€ alors que la commune peut prétendre à un financement de 5 000€. Le montant des autres subventions ne change pas.

Voici le nouveau plan de financement proposé par Madame le Maire :

- **Dépenses** : 64 651€ HT
- **Recettes** :
 - 25 860€ État
 - 21 980€ Département
 - 5 000€ CCOP
 - 11 811€ Commune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Modifie le montant de la subvention sollicitée auprès de la CCOP au titre du Fonds De Concours,
- Approuve le nouveau plan de financement tel que présenté par Madame le Maire.

Objet : Vote du Budget Primitif 2024 :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le Budget Primitif pour l'année 2024 qui peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses et Recettes : 512 700.00€

Section d'investissement : Dépenses et Recettes : 408 645.34€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Budget Prévisionnel de l'année 2024 tel que présenté par Madame Le Maire.

Objet : Création de zones d'accélération des énergies renouvelables :

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

Vu l'[article 15 de la loi du 10 mars 2023](#) et l'[article L.141-5-3 du code de l'énergie](#) ;

Vu les délibérations du 22 mars 2017, du 05 septembre 2017, du 06 novembre 2019, et du 03 février 2022 (consécutive à l'enquête publique), par laquelle la Commune a apporté son soutien au développement du projet de parc éolien par la société PARC EOLIEN OISE 1 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 2 voix contre et 7 voix pour :

Autorise la mise à disposition du public pour concertation du 23 mai au 6 juin 2024 sur le site internet de la mairie et via le panneau d'affichage habituel de la mairie de la carte représentant la zone proposée.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Madame la Maire informe les élus qu'une coupure de courant (peut-être liée aux travaux de la Mairie) a eu lieu dans la salle des fêtes le week-end des 23 et 24 mars, alors qu'elle était louée. La personne a perdu l'intégralité des denrées alimentaires entreposées dans le frigidaire de la salle des fêtes. Madame le Maire propose d'indemniser la personne en fonction des justificatifs fournis, liées au rachat des aliments. Les élus sont d'accord à l'unanimité.
- Il est proposé de réfléchir à la bonne installation de la cabane sur la mare pour accueillir des canards.
- Le tournoi de ping-pong de la commune va être bientôt organisé dans le cadre du tournoi CCOPing organisé par la Communauté de Communes Oise Picarde à l'occasion des JO.
- La mairie a reçu une demande de prêt local de l'association Haudi sur scène afin de faire des répétitions et d'entreposer du matériel. La commune ne dispose pas d'endroit pour stocker le matériel. Nous proposerons éventuellement à l'association de faire des représentations lors de nos événements.
- Madame le Maire propose aux élus de créer un bulletin municipal afin de communiquer aux habitants les différents projets communaux réalisés, en cours et à venir.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 50